



Basse-Terre le 07 /01/ 2023

Non-lieu dans le scandale du Chlordécone La Région Guadeloupe fait appel de la décision

Le président du conseil régional Ary Chalus et l'ensemble des élus régionaux expriment leur indignation suite à la décision du Tribunal judiciaire de Paris, qui a prononcé le 2 janvier 2023 un non-lieu sur l'utilisation de la Chlordécone en Guadeloupe et en Martinique.

Très tôt, la collectivité régionale s'était constituée partie civile dans cette affaire et s'était jointe à la plainte, pour mise en danger de la vie d'autrui et administration de substances nuisibles.

Au-delà de la symbolique, ce non-lieu est terrible pour le territoire guadeloupéen et son écosystème, pour les victimes de cancers et de maladies graves, d'autant plus que l'instruction pénale a permis de faire émerger des éléments susceptibles de faire reconnaître un véritable scandale sanitaire.

Pour autant, la Région Guadeloupe souhaite faire valoir le préjudice subi par le territoire guadeloupéen ainsi qu'à nos compatriotes, et faire réparer les conséquences qu'a eues cette catastrophe sanitaire sur sa population.

C'est pour cela qu'elle reste déterminée à user, sans attendre, du panel de moyens juridiques et judiciaires envisageables aux fins d'obtenir la réparation du préjudice subi par le territoire.

Dès lors, le président de Région Ary Chalus a officiellement mandaté un cabinet d'avocat afin d'interjeter appel, en vertu de l'article 186 du code de procédure pénale.

Contact Presse Région : Karel CLOTAIRE – 0690 31 16 48 – karel.clotaire@regionguadeloupe.fr



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE